



Station d'Épuration de Brionne

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'Assainissement Collectif**

Exercice 2020



Station d'épuration du Bec-Hellouin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210923-157_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	6
1.4.	Nombres d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	8
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	8
1.8.	Linéaire de réseau de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	29
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	29
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	30
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	31
2.1.	Modalités de tarification	31
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	33
2.3.	Recettes	34
3.	Indicateurs de performance	35
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	35
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	35
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	41
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3)	42
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	43
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3).....	44
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	45
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	45
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	45
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7	46
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	47
3.12.	Durée d'extinction de la dette.....	53
3.13.	Etat de la dette du service	53
3.14.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0)	54
3.15.	Taux de réclamations (P258.1).....	55
4.	Financement des investissements	55
4.1.	Montants financiers.....	55
4.2.	Amortissements.....	56
4.3.	Présentation des projets 2021 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	56
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	56
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	56
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	56
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	57
7.	Annexe 1	62
	Note de l'Agence de l'Eau.....	62

Introduction

À partir de l'exercice 1995, et en vertu du décret n° 96-635 du 6 mai 1995, le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le décret n° 2007-675- du 2 mai 2007 complète le décret de 1995 en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Enfin, l'arrêté du 2 décembre 2013 porte modification aux indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui sont deux indicateurs obligatoires du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement, et qui désormais, rendent compte de l'établissement du descriptif détaillé des réseaux.

Le présent rapport concerne l'activité du service de l'assainissement collectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour l'année 2020 (soit pour les ouvrages sous compétence de la communauté de communes en 2020).

Les chiffres clefs du service :

- Nombre d'usagers : **13 315 abonnés**
- m³ facturés : **666 882 m³**
- km de réseau : **173,68 kms** de canalisations d'eaux usées (unitaires et séparatifs, hors refoulement)
- Nombre d'interventions sur le réseau :
 - Communes en régie : 65 interventions sur réseaux en 2019 (65 en 2019)
 - Communes en DSP : 35 interventions de désobstructions (23 en 2019)
- Nombre de contrôles de raccordement au réseau d'eaux usées dans le cadre d'une vente : **383** contrôles (**316** contrôles avec transmission sous 1 mois, **67** contrôles avec transmission sous 15 jours).
- Nombre d'instructions de dossiers d'urbanisme : **108 (115 en 2019)**
 - 37 certificats d'urbanisme ;
 - 12 déclarations préalables
 - 3 permis d'aménager
 - 56 permis de construire

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal

Nom de la collectivité : INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville-du-Bosc, Le Bec-Hellouin, ZAC Maison Rouge – Bosrobert, Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Beaumont le Roger, Beaumontel, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Mesnil en Ouche (La Barre en Ouche et Beaumesnil), Menneval, Broglie, Bernay, Grand-Camp

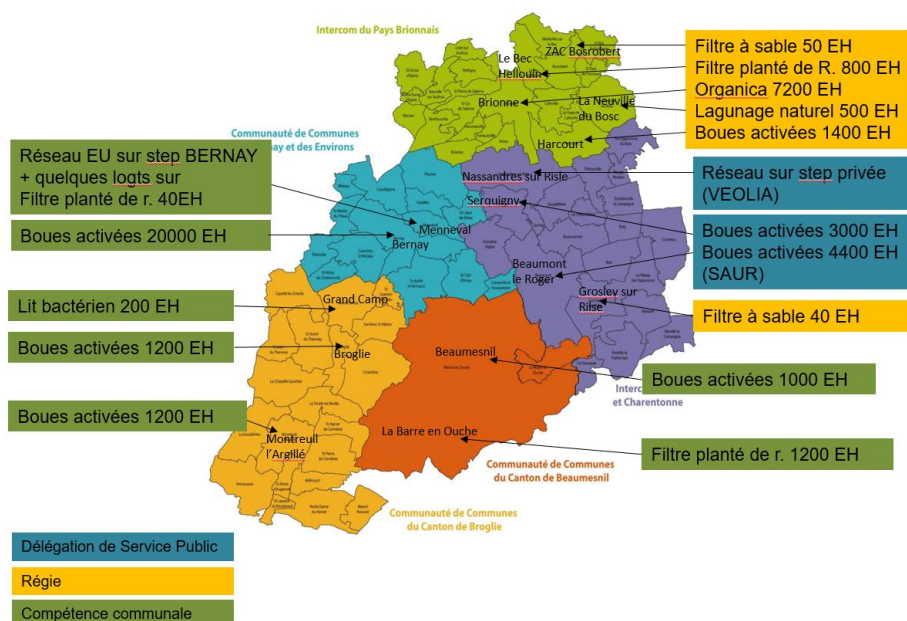
Existence d'une CCSPL*	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Existence d'un zonage	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, date d'approbation* : selon communes	<input type="checkbox"/> Non
Existence d'un règlement de service	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, date d'approbation* : 09/02/2015 (ex IPB) 19/02/2015 (ex IRC)	<input type="checkbox"/> Non

La CCSPL a été créée en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2018.

1.2. Mode de gestion du service

La carte ci-après présente le territoire communautaire et les modes d'exploitation au 01/01/2019 pour les infrastructures exploitées par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

* Approbation par assemblée délibérante



Le service est exploité en **Régie** pour les communes de Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Groslev-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, Mesnil en Ouche / la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp et Bernay.

Le service de Bernay est exploité **en Régie** pour la partie réseau et **en Prestation** pour la station d'épuration :
Nature du contrat (station d'épuration Bernay) :

Nom du prestataire : VEOLIA

Date de début de contrat : 21/10/2019

Date de fin de contrat initial : 30/06/2023

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2023

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Les services suivants sont exploités **en Délégation de Service Public** comme suit :

	Nassandres sur Risle / Nassandres	Beaumont le Roger, Serquigny Nassandres sur Risle / Fontaine la Sorêt	Broglie	Mesnil en Ouche / Beaumesnil
Nom du délégataire	VEOLIA	SAUR	VEOLIA	VEOLIA
Début du contrat	01/07/2011	01/07/2017	25/01/2012	01/07/2010
Fin de contrat initiale	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2020
Date effective fin de contrat (après avenant)	30/06/2023	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2023
Nombre d'avenant	0	0	0	1
Nature Avenant				

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

	2019	2020
Régie	20 570	20 929
Serquigny	2 082	5155
Beaumont le Roger	3 072	
Nassandres sur Risle	1 817	1 795
Broglie	1 142	1 078
Beaumesnil	680	674

1.4. Nombres d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **13 315** abonnés au 31/12/2020 (13 661 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Régie					
Bernay, Menneval, (+ Treis S.)	6 287	6 287		6 103	
Brionne	1 861	1 861		1 861	
Calleville	296	296		296	
Harcourt	243	243		244	
La Neuville-du-Bosc	83	83		84	
Le Bec-Hellouin	136	136		137	
Grosley sur Risle	7	7		8	
ZAC Maison Rouge	2	2		2	
Montreuil l'Argillé	326	326		322	
Mesnil en O. (La Barre en O)	378	378		392	
Menneval (FPR)	680	680		11*	
GrandCamp	41	41		39	
Sous total	10 340	10 340		9 499	

*le nombre d'abonnés de Menneval correspond uniquement au système de traitement par filtre planté de roseaux (FPR) (hameau l'Ecoucherie). Les abonnés de Menneval sont inscrits avec Bernay s'agissant d'un seul et même système de collecte et traitement.

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
DSP					
Nassandres sur Risle (Nassandres)	596	596	0	842	
Nassandres sur Risle (Perriers la Campagne)	10	10	0		
Sous total DSP Veolia	606	606		842	-
Beaumont le Roger	1 215	1 215		1 340	
Beaumontel	26	26		27	
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	14	14		66	
Serquigny	833	833		921	
Sous total DSP SAUR	2 088	2 088		2 354	
Brogie	448	448		443	
Sous total DSP Veolia	448	448		443	
Mesnil en O. (Beaumesnil)	179	179		177	
Sous total DSP Veolia	179	179		177	
	13 671	13 661		13 315	

L'augmentation du nombre d'abonnés pour Beaumont le Roger s'explique par de nouveaux raccordements (rue Saint Sauveur) et une mise à jour suite à la récupération des fichiers auprès du prestataire STGS.

De même, les données pour Serquigny ont été mises à jour et cela explique l'augmentation du nombre d'abonnés.

Concernant les abonnés de Nassandres, les données obtenues par Veolia auprès de STGS ne sont pas détaillées et il se peut qu'il y ait une erreur car il n'existe que 650 branchements

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Régie			
Communes en régie : Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp, Bernay	620 254 m ³ (dont 357 383 rattachés et facturés en 2020 concernant Bernay)	666 882 m ³	+ 7,52%
Délégation de Service Public			
Beaumontel	1 995	2 204	+ 10,5%
Beaumont le Roger	65 511	77 372	+ 18,1%
Fontaine la Soret	249	3 702	+ 1 386,7%
Serquigny	48 002	52 891	+ 10,2%
Nassandres sur Risle	Donnée indisponible	81 127	
Brogie	36 542	35 228	- 3,6%
Beaumesnil	14 353	15 737	+ 9,6%

Commentaire: Il faut tenir compte d'un changement de délégataire eau potable au 1^{er} janvier 2019 ayant conduit à une modification de la périodicité de la facturation.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

NON CONCERNÉ

1.7. Autorisation de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2020 (3 au 31/12/2019). Ces conventions sont mises en œuvre sur le périmètre de la DSP Serquigny Beaumont le Roger

1.8. Linéaire de réseau de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

	Réseau unitaire hors branchements	Réseau séparatif EU hors branchements	Soit un linéaire de collecte totale	(pour rappel au 31/12/2019)
Régie	20	93,46	113,46	113,46
DSP Serquigny / Beaumont	0,41	35,50	35,69	34,09
DSP Nassandres sur Risle	0	14,27	14,27	14,19
DSP Brogie	0	7,63	7,63	7,63
DSP Beaumesnil	0	4,31	4,31	4,31
TOTAL	20,41	155,17	175,58	173,68

Ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Régie		
3 trop plein de poste de refoulement	Réseau	
Bassin d'orage	Sur STEP de Brionne après prétraitement	500
Bassin d'orage	Sur STEP d'Harcourt	500
Bassin d'orage	Sur STEP de la Barre en Ouche	
Bassin d'orage	Sur STEP de Bernay	645
Déversoirs d'orage	7 Sur réseau	
DSP Beaumont / Serquigny		
3 trop plein de poste de refoulement	Réseau	
Bassin d'orage	Entrée STEP Serquigny	300
Bassin d'orage	Entrée STEP Beaumont le Roger	150
DSP Nassandres sur Risle		
2 trop plein de poste de refoulement	Réseau	
DSP Broglie		
aucun		
DSP Beaumensil		
Aucun		

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Equipements en Régie :

Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Montreuil l'Argillé, la Barre en Ouche, Menneval, Grand-camp, Bernay

Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

La dixième station est exploitée en prestation de service.

STEU N°1 : STEP Brionne
Code Sandre de la station : 032711601000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	01/01/2014			
Commune d'implantation	Brionne (27116)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	7 200			
Nombre d'abonnés raccordés	2 063 (hors hameau de Feuguerolles raccordées à Nassandres sur R.)			
Nombre d'habitants raccordés	4 094			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 740			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date			
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 30/11/2015 (9/12/2011)			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Risle Rive droite		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	7	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		NH ₄	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07-janv	O	7,0	99%	52,3	93%	16,0	95%	7,1	92%	6,7	92%	3,8	60%	2,9	96%
05-févr	O	4,0	95%	18,3	92%	4,0	97%	2,2	94%	1,1	97%	2,6	25%	1,0	95%
05-mars	N	6,0	97%	24,0	93%	8,0	96%	12,0	68%	12,0	66%	1,7	61%	9,9	53%
12-mai	O	5,0	98%	20,4	96%	7,0	97%	2,0	96%	1,7	97%	0,3	95%	1,0	97%
02-juin	O	3,0	99%	22,6	97%	8,0	98%	2,4	99%	2,2	99%	0,2	98%	1,0	98%
02-juil	O	3,0	99%	20,7	96%	7,0	98%	1,9	97%	1,6	97%	0,3	98%	1,0	97%
02-août	O	2,0	99%	17,0	99%	3,0	99%	1,9	97%	1,4	98%	0,2	97%	1,0	98%
09-août	O	4,0	98%	22,3	96%	6,0	98%	1,0	98%	0,5	99%	0,7	91%	1,0	98%
02-sept	N	5,0	98%	24,7	95%	24,0	91%	11,4	85%	11,4	85%	0,8	90%	8,3	81%
05-oct	O	2,0	99%	20,5	95%	6,0	94%	6,8	83%	6,8	83%	0,4	93%	4,7	73%
04-nov	O	4,0	98%	21,9	96%	6,0	98%	4,0	95%	3,6	95%	0,4	96%	2,0	96%
01-déc	N	4,0	99%	28,2	96%	7,0	98%	13,5	82%	13,2	83%	0,3	97%	11,4	77%
Moyenne		4,1	98%	24,4	95%	8,5	97%	5,5	91%	5,2	91%	1,0	83%	3,8	88%

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

NB : Les bilans de février et mars ont eu lieu hors conditions habituelles (volumes entrants supérieurs à la capacité de la station). Les valeurs non conformes de ces bilans ne sont pas prises en compte.

La conformité de l'équipement étant jugée sur certains paramètres en moyenne annuelle et le nombre de non-conformités acceptées étant de deux, le rejet de la station d'épuration est conforme.

STEU N°2 : STEP BEC HELLOUIN
Code Sandre de la station : 032746802000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté à Macrophytes
Date de mise en service	08/06/2016
Commune d'implantation	Pont Authou (27468) et Le Bec Hellouin (27052)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800
Nombre d'abonnés raccordés	137
Nombre d'habitants raccordés	288
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	120

Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	04 décembre 2014	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	___ Eau douce de Surface	
	Nom du milieu récepteur	___ La Risle	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24-févr	O	12,0	99%	58,6	98%	18,0	99%	5,4	95%
29-juil	O	11,0	98%	47,4	97%	11,0	98%	3,8	97%
07-oct	O	6,0	98%	28,5	96%	9,0	96%	1,7	97%
Moyenne		9,7	98%	44,8	97%	12,7	98%	3,6	97%

STEU N°3 : STEP LA NEUVILLE DU BOSC
Code Sandre de la station : 032743201000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1999
Commune d'implantation	La Neuville-du-Bosc (27432)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500
Nombre d'abonnés raccordés	82
Nombre d'habitants raccordés	247
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	75

Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/>	Autorisation en date du ...		
	<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration en date du ... 10 mai 1999		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/02/2020	O	7	95.6%	98	79.3%	134	74%	16.2	86.3%	17.4	86.4%	3.12	81%

STEU N°4 : STEP HARCOURT
Code Sandre de la station : 032731102000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	17/01/2006			
Commune d'implantation	Harcourt (27311)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 400			
Nombre d'abonnés raccordés	244			
Nombre d'habitants raccordés	563			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	210			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 5 avril 2004			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24-25/02/20	O	13	96,6	39	88,9	6	95,1	1,1	97,1	1,5	96,1	3,89	22,6
29-30/07/20	O	3	99,0	22,6	97,5	2	99,5	1,2	98,7	1,5	98,4	7,40	24,2
moyenne	O	8	97,8	30,8	93,2	4	97,3	1,15	97,9	1,5	97,3	5,6	23,4

STEU N°5 : STEP GROSLEY SUR RISLE

Code Sandre de la station : _____

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Fosse toutes eaux + terre + lit d'infiltration		
Date de mise en service		2006		
Commune d'implantation		Grosley sur Risle		
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽⁴⁾		40		
Nombre d'abonnés raccordés		7		
Nombre d'habitants raccordés		14		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol (infiltration)		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Lors de la visite SATESE du 17/09/2009, il a été remarqué que l'installation de Grosley ne permettait pas de réaliser les bilans 24 heures. Une réunion a donc été organisée en octobre 2011 avec la Police de l'Eau, le SATESE, l'Intercom du Pays Beaumontais et la SAUR afin de valider l'impossibilité de mise en œuvre de l'autosurveillance.

Suite à cette réunion, le SATESE a réalisé des prélèvements ponctuels en janvier 2012 dont les résultats ont été transmis à la Collectivité le 26 avril 2012. L'ensemble de ces éléments ont été adressés à la Police de l'Eau en septembre 2012.

Depuis 2012 malgré de multiples relances nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la Police de l'Eau, ni la collectivité et ni l'exploitant n'ont engagé de démarche de mise en œuvre de l'autosurveillance.

STEU N°6 : STEP MONTREUIL L'ARGILLE
Code Sandre de la station : 032741402000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	21/09/2010			
Commune d'implantation	Montreuil L'Argillé (27414)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1200 EH			
Nombre d'abonnés raccordés	322			
Nombre d'habitants raccordés	730			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	182			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 11/09/2019			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau de surface		
	Nom du milieu récepteur	Le Guiel		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27-28/07/2020	O	3	99,3	21,7	97,5	2	99,3	1,3	99,0	1,5	98,8	1,38	99,3
05-06/11/2020	O	2	99,4	19	98,0	3	99,3	1,2	99,0	5,6	95,4	1,00	99,4
moyenne	O	2,5	99,4	20,35	97,7	2,5	99,3	1,25	99,0	3,55	97,1	1,19	99,4

STEU N°7 : STEP MENNEVAL
Code Sandre de la station : 032739801000

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté de roseaux				
Date de mise en service	01/01/2017				
Commune d'implantation	Menneval				
Lieu-dit					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40 EH				
Nombre d'abonnés raccordés	11				
Nombre d'habitants raccordés	20				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j 6					
Prescriptions de rejet					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 04/11/2016				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol			
	Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		

Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07-08/10/20	O	5	95,3	28,5	87,8	12	72,2	1,9	94,4
moyenne	O	5	95,3	28,5	87,8	12	72,2	1,9	94,4

Des prélèvements sont effectués par le pôle ressource en eau du Conseil Départemental à chaque visite annuelle

STEU N°8 : STEP BARRE EN OUCHE
Code Sandre de la station : 032704903000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre planté macrophytes		
Date de mise en service		06/07/2017		
Commune d'implantation		Mesnil en Ouche (Barre en ouche) (27049)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1 300		
Nombre d'abonnés raccordés		378		
Nombre d'habitants raccordés		1 000		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j 366				
Prescriptions de rejet				
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 11/04/2016		
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Sol	
		Nom du milieu récepteur	Aire d'infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage									
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO ₅		DCO		MES		NTK	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26-27/02/20	O	4	97,5	20,6	95,2	2	99,4	0,9	96,3
07-08/10/20	O	7	96,9	21,7	95,6	2	99,4	0,6	98,5
Moyenne	O	5,5	97,2	21,15	95,4	2	99,4	0,75	97,4

STEU N°9 : STEP GRAND-CAMP
Code Sandre de la station : 032729501000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien forte charge
Date de mise en service	01/01/1969
Commune d'implantation	Grand Camp
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200
Nombre d'abonnés raccordés	39
Nombre d'habitants raccordés	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30

Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Puisard		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	120	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	50	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Pas de bilan 24h, le système est obsolète et doit être refait en 2021.

Des prélèvements sont effectués par le pôle ressource en eau du Conseil Départemental à chaque visite annuelle

STEU N°10 : STEP Bernay
Code Sandre de la station : 032705601000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	1998			
Commune d'implantation	Bernay			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	20 000			
Nombre d'abonnés raccordés	6 600			
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 000			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date			
	<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... Renouvellement en date 12/09/2018			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
pH	6-8.5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
	DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt		NH4	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/01/2020			17,0	97,9	4,0	98,8								
26/01/2020	3,0	98,5	26,0	95,2	8,0	96,0	3,9	95,1	1,2	98,5	0,1	98,8	0,4	99,3
30/01/2020	83,0	68,8	490,0	28,5	5,7	98,3	7,5	87,6	6,9	88,5	0,5	91,7	1,9	91,2
05/02/2020			14,0	96,9	4,0	98,3								
18/02/2020	3,0	98,5	17,0	96,9	4,0	98,5	7,0	86,4	1,3	97,5	0,3	94,6	0,4	99,0
01/03/2020			17,0	92,5	4,0	96,4								
06/04/2020	3,0	98,8	20,0	97,4	4,0	98,9	5,6	92,6	1,5	98,0	1,3	84,8	0,4	99,2
22/04/2020			64,0	89,2	4,0	98,4	0,0	0,0						
03/05/2020	3,0	98,7	11,0	98,5	4,0	99,0	3,5	95,8	1,0	98,8	0,6	92,9	0,4	99,4
05/05/2020	3,0	96,4	12,0	97,8	4,0	98,8	3,2	91,1	0,9	97,3	0,3	94,9	0,4	98,1
14/05/2020	3,0	98,9	11,0	98,6	4,0	98,7	2,4	97,2	1,2	98,6	0,3	96,7	0,4	99,3
25/05/2020			12,0	97,2	4,0	98,3								
04/06/2020			10,0	98,7	4,0	99,1								
24/06/2020	3,0	99,0	19,0	98,2	4,0	99,1	1,8	98,2	1,3	98,7	0,1	98,9	0,4	99,5
26/07/2020	6,0	97,9	41,0	93,8	4,0	98,9	2,2	97,7	1,4	98,5	0,1	98,7	0,4	99,4
28/07/2020			54,0	93,1	4,0	98,7								
06/08/2020	3,0	98,9	22,0	97,8	4,0	99,0	2,3	97,3	1,6	98,1	0,2	98,4	0,4	99,0
07/09/2020			17,0	98,2	4,0	99,1								
23/09/2020	3,0	99,1	19,0	97,7	4,0	98,8	3,7	95,0	1,6	97,8	0,6	92,3	0,4	99,2
28/09/2020	3,0	99,1	24,0	97,1	4,0	98,6	6,1	91,8	1,1	98,5	1,3	84,3	0,4	99,3
05/10/2020	3,0	98,8	12,0	98,4	4,0	98,7	4,3	93,4	1,3	98,0	1,8	75,9	0,4	99,1
15/10/2020	4,0	97,4	20,0	96,8	4,0	98,6	7,2	94,1	1,0	99,2	1,6	84,4	0,6	99,3
21/10/2020	3,0	97,9	31,0	91,9	4,0	96,9	6,5	87,5	1,2	97,7	1,3	79,2	0,4	98,9
27/10/2020	5,0	98,2	34,0	95,7	4,0	98,8	3,4	97,2	1,7	98,6	0,5	94,6	0,8	99,2
11/11/2020	3,0	98,6	25,0	96,1	4,0	98,8	10,1	90,9	8,2	92,6	2,9	71,1	4,2	88,7
15/11/2020	3,0	97,4	21,0	95,2	4,0	98,0	5,7	93,6	2,1	97,6	2,2	70,0	0,8	98,6
17/11/2020	19,0	95,9	21,0	99,3	14,0	93,3	3,2	96,8	2,1	97,9	2,7	67,5	0,4	99,5
18/11/2020	42,0	84,6	124,0	84,9	4,0	98,5	2,7	96,5	1,4	98,2	0,9	88,6	0,4	99,2
24/11/2020	3,0	98,3	24,0	96,7	4,0	98,8	3,9	97,0	1,4	98,9	0,3	96,9	0,4	99,6
26/11/2020	3,0	98,8	25,0	96,4	4,0	98,8	4,1	96,4	1,1	99,0	0,5	95,2	0,4	99,5
06/12/2020	3,0	98,8	12,0	98,3	4,0	98,8	6,7	94,3	0,8	99,3	0,6	93,7	0,5	99,2
09/12/2020	3,0	99,1	21,2	97,2	2,0	99,2	10,3	87,2	1,1	98,6	1,1	87,4	0,4	99,5
14/12/2020	3,0	98,8	20,0	97,3	4,0	98,2	8,3	92,4	2,0	98,2	1,9	79,3	0,9	98,9
20/12/2020	3,0	99,1	20,0	98,1	4,0	99,1	2,9	95,9	1,0	98,6	0,6	92,7	0,4	99,1
28/12/2020	3,0	98,8	10,0	98,7	4,0	98,7	3,5	95,4	1,2	98,4	0,5	93,6	0,4	99,2
Moyenne	8,2	96,8	38,2	94,3	4,4	98,4	4,7	90,5	1,8	97,8	0,9	88,8	0,6	98,5

Equipements en Délégation de service public

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

Le service gère 0 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Sur la commune de Nassandres sur Risle, la station de traitement des eaux usées est la propriété de l'entreprise Saint Louis Sucre. Celle-ci en assure l'exploitation pour l'année 2020.

Seuls les effluents de la commune de Nassandres sur Risle et une partie des effluents de la commune de Brionne (hameau de Feuguerolles) sont raccordés à la station de traitement de Saint Louis Sucre.

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMONT LE ROGER

Code Sandre de la station : 032705101000



Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/07/2002
Commune d'implantation	Beaumont-le-Roger (27051)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 400
Nombre d'abonnés raccordés	1 024
Nombre d'habitants raccordés	2 984
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	640

Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 21/12/1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Bave		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	89
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	92

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/01/2020	O	1,5	98,5	14,0	94,9	1,0	99,5	1,5	95,2	2,5	92,5	0,5	85,7
29/01/2020	N	1,5	93,8	19,0	94,6	35,0	60,7						
04/02/2020	O	1,5	97,5	9,7	91,6	1,0	98,9						
19/02/2020	O	1,5	97,5	11,0	92,0	4,0	88,9						
04/03/2020	O	1,5	96,3	10,0	93,1	1,0	98,9						
15/03/2020	O	1,5	92,5	11,0	86,1	1,0	97,4						
09/04/2020	O	5,0	92,9	14,0	94,5	2,2	98,8	1,5	96,7	1,6	96,6	0,8	82,6
26/04/2020	O	1,5	98,6	17,0	91,2	3,2	96,1						
10/05/2020	O	1,5	99,4	16,0	97,9	1,0	99,8						
26/05/2020	O	1,5	98,7	14,0	94,3	1,0	99,3						
08/06/2020	O	1,5	97,2	20,0	91,1	2,5	98,6						
24/06/2020	O	1,5	98,9	13,0	96,3	1,0	99,6						
07/07/2020	O	1,5	98,6	13,0	97,0	1,0	99,8	1,5	96,6	1,7	96,1	1,1	80,9
23/07/2020	O	1,5	97,9	13,0	96,0	1,0	99,8						
05/08/2020	O	1,5	99,0	15,0	94,0	1,0	99,8						
16/08/2020	O	1,5	99,3	17,0	97,3	1,0	99,8						
10/09/2020	O	1,5	99,1	15,0	96,4	2,7	99,0						
21/09/2020	O	1,5	99,0	16,0	94,7	3,1	98,1						
11/10/2020	O	1,5	98,8	14,0	94,0	3,1	96,8	1,2	97,2	0,8	98,2	0,4	90,4
27/10/2020	O	1,5	99,0	13,0	97,4	1,0	99,7						
02/11/2020	O	1,5	98,6	14,0	95,3	2,8	98,6						
18/11/2020	O	1,5	98,8	16,0	95,6	2,4	99,0						
08/12/2020	O	1,5	98,8	17,0	93,4	1,0	99,6						
21/12/2020		1,5	99,0	14,0	95,4	2,1	98,7						
Moyenne	O	1,6	97,8	14,4	94,3	3,2	96,9	1,4	96,4	1,7	95,8	0,7	84,9

STEU N°2 : STEP SERQUIGNY
Code Sandre de la station : 032762201000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/06/2005		
Commune d'implantation	Serquigny (27622)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3 000		
Nombre d'abonnés raccordés	828		
Nombre d'habitants raccordés	2108		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	475		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 21/04/2016 (arrêté initial 02/10/2002) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH	6 à 8.5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	5	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80

Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		NH4		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
13/01/2020	O	1,5	99,7	30,0	96,1	2,0	99,5								
04/02/2020	O	1,5	99,1	23,0	94,9	2,7	98,3	1,5	97,6	1,99	96,8	0,2		0,8	87,2
04/03/2020	O	1,5	99,3	24,0	98,2	2,8	99,0								
09/04/2020	O	1,5	99,7	32,0	97,1	6,8	97,6	3,8	97,8	4,23	97,5	0,2		1,14	92,89
10/05/2020	O	1,5	95,8	18,0	90,9	3,3	93,8	0							
08/06/2020	O	1,5	99,6	22,0	97,6	4,3	99,1	0							
07/07/2020	O	1,5	99,5	19,0	97,6	1,0	99,8	0							
05/08/2020	O	1,5	99,6	23,0	97,2	1,0	99,4	2,1	97,9	3,24	96,73	0,2		1,01	89,81
10/09/2020	O	1,5	99,6	23,0	95,8	11,7	97,2	0							
11/10/2020	O	1,5	99,2	18,0	93,2	2,0	98,9	1,5	97,8	2,07	96,94	0,2		0,55	93,48
02/11/2020	O	1,5	99,4	18,0	97,1	1,0	99,7	0							
08/12/2020	O	1,5	99,3	16,0	95,3	3,2	98,9	0							
Moyenne		1,5	99,1	22,2	95,9	3,5	98,4	0,9	97,8	2,9	97,0	0,2		0,9	91,6

STEU N°1 : STEP BROGLIE
Code Sandre de la station : 032711701000



Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1989		
Commune d'implantation	Broglie		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 200		
Nombre d'abonnés raccordés	430		
Nombre d'habitants raccordés	1 142		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 01/12/2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Charentonne	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	Rendement (%)
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
21/04/2020	O	3,0	98,6	44,0	94,9	6,3	98,0	4,0	96,0	5,1	94,9	1,5	84,2
22/10/2020	O	4,2	99,2	34,0	97,5	5,0	99,5	6,5	94,7	6,8	94,4	2,5	83,3
moyenne		3,6	98,9	39	96	5,7	99	5,3	95	6	95	2	84

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BEAUMESNIL
Code Sandre de la station : 032704901000



Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	06/09/2007			
Commune d'implantation	Beaumesnil (Mesnil en Ouche)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 000			
Nombre d'abonnés raccordés	179			
Nombre d'habitants raccordés	677			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 11/05/2006			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration		
	Nom du milieu récepteur			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		NGL	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
22/04/2020	O	3,0	99,1	24,0	97,4	4,0	98,9	1,8	98,9	2,1	98,7
18/11/2020	O	3,0	98,9	22,0	97,7	4,0	98,5	1,3	98,9	14,3	88,1
moyenne	O	3,0	99,0	23,0	97,5	4,0	98,7	1,6	98,9	8,2	93,4

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP BRIONNE (Code Sandre : 032711601000)	45,76	35,56
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSCH (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	8,08	11,1
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : ____)	0	0
STEP MONTREUIL L'ARGILLE (Code Sandre : 032741402000)	8,9	7,2
STEP MENNEVAL (Code Sandre : 032739801000)	0	0
STEP LA BARRE EN OUCHE (Code Sandre : 032704903000)	0	0
STEP GRAND-CAMP (Code Sandre : 032795001000)	0	0
STEP BERNAY	292	178
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	38,3	38,26
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	28	28,52
STEP BROGLIE	2,6	2,3
STEP BEAUMESNIL	4,8	4,7
Total des boues produites	428,44	305,64

Suite à l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19, les stations produisant des boues dites « non hygiénisées » ont reçu l'interdiction d'épandre ces boues.

Il s'agit des stations de Harcourt, Montreuil l'Argillé, Beaumont le Roger, Broglie et Beaumesnil. Les boues liquides issues de ces stations ont été envoyées sur la station d'épuration de Bernay afin d'être traitées dans la file eau.

La production de boues de la step de Bernay est donc en augmentation cette année du fait de cet apport supplémentaire. De plus, les vidangeurs agréés possédant un plan d'épandage pour les matières de vidange ne pouvant plus épandre également, il y a également eu une augmentation des apports de matières de vidange sur 2020.

1.10.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP BRIONNE (Code Sandre : 032711601000)	19	27,8
STEP BEC HELLOUIN (Code Sandre : 032746802000)	0	0
STEP LA NEUVILLE DU BOSCH (Code Sandre : 032743201000)	0	0
STEP HARCOURT (Code Sandre : 032731102000)	0	12,6
STEP GROSLEY SUR RISLE (Code Sandre : ____)	0	0
STEP MONTREUIL L'ARGILLE (Code Sandre : 032741402000)	6	6,6
STEP MENNEVAL (Code Sandre : 032739801000)	0	0
STEP LA BARRE EN OUCHE (Code Sandre : 032704903000)	0	0
STEP GRAND-CAMP (Code Sandre : 032795001000)	0	0
STEP BEAUMONT LE ROGER (Code Sandre : 032705101000)	32,5	34,78
STEP SERQUIGNY (Code Sandre : 032762201000)	32,6	38,19
STEP BROGLIE	17,2	8,8
STEP BEAUMESNIL	8,3	6,6
STEP BERNAY	159	149,9
Total des boues évacuées	274,6	285,27

Suite à l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19, les stations produisant des boues dites « non hygiénisées » ont reçu l'interdiction d'épandre ces boues.

Il s'agit des stations de Harcourt, Montreuil l'Argillé, Beaumont le Roger, Broglie et Beaumesnil. Les boues liquides issues de ces stations ont été envoyées sur la station d'épuration de Bernay afin d'être traitées dans la file eau. Les boues de Harcourt n'ont été transférées qu'en 2021, d'où l'absence d'évacuation en 2020.

Pour la station d'épuration de Brionne, une partie des boues produites après le 24 mars 2020 (date retenue pour le département de l'Eure) n'est pas considérée comme hygiénisée du fait d'une panne de l'équipement de chaulage. Ces boues n'ont donc pas pu être épandues et seront envoyées en 2021 pour compostage ou méthanisation.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération 11/04/2019 effective à compter du 12/04/2019 fixant la Participation à l'Assainissement Collectif.

Délibération 11/04/2019 effective à compter du 12/04/2019 fixant la participation aux frais de branchement.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2019 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2019
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (FPAC) ⁽¹⁾ (L1331-7 du Code de la Santé Publique)	3000 € sur construction neuve ; 1600 € si ANC existant 0€ si ANC < 10 ans et conforme	3000 € sur construction neuve ; 1600 € si ANC existant 0€ si ANC < 10 ans et conforme
Participation aux frais de branchement (L1331-2 du Code de la Santé Publique)	3000 € (sans TVA) sur réseau existant ; 800 € pour création de réseau	3000 € (sans TVA) sur réseau existant ; 800 € pour création de réseau

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE). Les frais de branchement prévu par l'article L1331-2, s'ils sont facturés, doivent être déduit du montant de la PFAC.

TARIFS au 1/01/2020	Mode exploit.	Part collectivité		Part délégataire		Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)
		Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres	
Beaumont le Roger	SAUR	0,00 €	1,90 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-
Beaumontel	SAUR	0,00 €	1,90 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-
Bernay	Régie	0,00 €	2,00 €	-	-	0,185 €	-	-	10,00%
Bosrobert (ZAC)	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Brionne	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Brogie	Veolia	0,00 €	0,72 €	28,02 €	1,202 €	0,185 €	-	-	-
Calleville	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Grand Camp	Régie	0,00 €	2,70 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Grosley sur Risle	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Harcourt	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
La Neuville du Bosc	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Le Bec Hellouin	Régie	0,00 €	3,03 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Menneval	Régie	0,00 €	1,59 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	Veolia	0,00 €	0,30 €	23,62 €	1,796 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 0 à 80 m ³	Régie	60,50 €	0,85 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 80 à 400 m ³		60,50 €	2,08 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) > à 400 m ³		60,50 €	1,22 €	-	-	0,185 €	-	-	-
Montreuil l'Argillé	Régie	86,60 €	1,54 €	-	-	0,185 €	-	-	10,00%
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	SAUR	0,00 €	1,90 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-
Nassandres sur Risle (Nassandres)	Veolia	0,00 €	1,60 €	23,22 €	1,227 €	0,185 €	-	-	-
Serquigny	SAUR	0,00 €	1,60 €	30,90 €	1,201 €	0,185 €	-	-	-

TARIFS au 1/01/2021	Mode exploit.	Part collectivité		Part délégataire		Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)
		Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Part fixe, abonnement (€ HT/an)	Part proportion. (€ HT/m3)	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres	
Beaumont le Roger	SAUR	0,00 €	1,90 €	31,80 €	1,235 €	0,185 €	-	-	-
Beaumontel	SAUR	0,00 €	1,90 €	31,80 €	1,235 €	0,185 €	-	-	-
Bernay	Régie	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	10,00%
Bosrobert (ZAC)	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Brionne	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Brogie	Veolia	0,00 €	0,72 €	29,08 €	1,3723 €	0,185 €	-	-	-
Calleville	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Grand Camp	Régie	0,00 €	2,70 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Grosley sur Risle	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Harcourt	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
La Neuville du Bosc	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Le Bec Hellouin	Régie	0,00 €	3,03 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Menneval	Régie	0,00 €	1,59 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	Veolia	0,00 €	0,30 €	23,78 €	1,9719 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 0 à 80 m ³	Régie	60,50 €	0,85 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) de 80 à 400 m ³		60,50 €	2,08 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Mesnil en O. (La Barre en O.) > à 400 m ³		60,50 €	1,22 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	-
Montreuil l'Argillé	Régie	86,60 €	1,54 €	0,00 €	0,000 €	0,185 €	-	-	10,00%
Nassandres sur Risle (Fontaine la Sorêt)	SAUR	0,00 €	1,90 €	31,80 €	1,235 €	0,185 €	-	-	-
Nassandres sur Risle (Nassandres)	Veolia	0,00 €	1,60 €	23,88 €	1,262 €	0,185 €	-	-	-
Serquigny	SAUR	0,00 €	1,60 €	31,80 €	1,235 €	0,185 €	-	-	-

Pour information, les tarifs de l'assainissement collectif ont évolué au 01/07/2021 de même que l'assujettissement à TVA des communes sous le périmètre du contrat de DSP SAUR (Beaumont le Roger, Serquigny et Nassandres sur Risle pour la partie de Fontaine la Sorêt).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

TARIFS au 1/01/2020	Part collectivité			Part délégataire			Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)	Total	Prix TTC au m ³	Variation / n-1
	Part fixe annuelle	Part proportion n. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Part fixe annuelle	Part proportion n. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres				
Beaumont le Roger	0,00	228,00	228,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	442,72	3,69	1,37%
Beaumontel	0,00	228,00	228,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	442,72	3,69	1,37%
Bernay	0,00	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	24,00 €	286,20	2,39	58,47%
Bosrobert (ZAC)	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Brionne	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Brogie	0,00	86,40	86,40	28,02	144,24	172,26	22,20	-	-	17,23	298,09	2,48	1,53%
Calleville	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Grand Camp	0,00	324,00	324,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	346,20	2,89	0,00%
Grosley sur Risle	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Harcourt	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
La Neuville du Bosc	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Le Bec Hellouin	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22	3,21%
Menneval	0,00	190,80	190,80	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	213,00	1,78	49,79%
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	0,00	36,00	36,00	23,62	215,52	239,14	22,20	-	-	23,91	321,25	2,68	1,78%
Mesnil en O. (La Barre en O.)	60,50	151,20	211,70	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	21,17 €	255,07	2,13	0,00%
Montreuil l'Argillé	86,60	184,80	271,40	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	293,60	2,45	0,00%
Nassandres sur R. (Fontaine la Sorêt)	0,00	228,00	228,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	442,72	3,69	
Nassandres sur R. (Nassandres)	0,00	192,00	192,00	23,22	147,24	170,46	22,20	-	-	17,05	401,71	3,35	8,09%
Serquigny	0,00	192,00	192,00	30,90	144,12	175,02	22,20	-	-	17,50	406,72	3,39	6,60%

TARIFS au 1/01/2021	Part collectivité			Part délégataire			Redevances			Taux de TVA (sur part collectivité)	Total	Prix TTC au m ³	Variation / n-1
	Part fixe annuelle	Part proportion n. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Part fixe annuelle	Part proportion n. (€ HT/m ³)	Montant HT facture 120 m ³	Modern. réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	VNF rejet	Autres				
Beaumont le Roger	0,00	228,00	228,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	448,21	3,74 €	1,24%
Beaumontel	0,00	228,00	228,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	448,21	3,74 €	1,24%
Bernay	0,00	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	24,00 €	286,20	2,39 €	0,00%
Bosrobert (ZAC)	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Brionne	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Brogie	0,00	86,40	86,40	29,08	164,68	193,76	22,20	-	-	19,38	321,73	2,68 €	7,93%
Calleville	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Grand Camp	0,00	324,00	324,00	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	346,20	2,89 €	0,00%
Grosley sur Risle	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Harcourt	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
La Neuville du Bosc	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Le Bec Hellouin	0,00	363,60	363,60	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	385,80	3,22 €	0,00%
Menneval	0,00	190,80	190,80	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	213,00	1,78 €	0,00%
Mesnil en Ouche (Beaumesnil)	0,00	36,00	36,00	23,78	236,63	260,41	22,20	-	-	26,04	344,65	2,87 €	7,28%
Mesnil en O. (La Barre en O.)	60,50	151,20	211,70	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	21,17 €	255,07	2,13 €	0,00%
Montreuil l'Argillé	86,60	184,80	271,40	0,00	0,00	0,00	22,20	-	-	0,00	293,60	2,45 €	0,00%
Nassandres sur R. (Fontaine la Sorêt)	0,00	228,00	228,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	448,21	3,74 €	1,24%
Nassandres sur R. (Nassandres)	0,00	192,00	192,00	23,88	151,44	175,32	22,20	-	-	17,53	407,05	3,39 €	1,33%
Serquigny	0,00	192,00	192,00	31,80	148,21	180,01	22,20	-	-	18,00	412,21	3,44 €	1,35%

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle trimestrielle
 semestrielle quadrimestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité

Type de recettes	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 341 201,76 €	2 146 544,23 €	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique	0 €	0 €	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés	12 065,95 €	9 744 €	
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	1 353 267,71 €	2 156 288,23 €	+59%
Recettes de raccordement PFAC	0 €	158 780 €	
Recette liée aux frais de branchement	0 €	107 997,60 €	
Recette liée aux contrôles de conformité	36 399,28 €	38 585,88 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	0 €	83 731,91 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0 €	0 €	
Contribution exceptionnelle du budget général		0 €	
Autres recettes (préciser) défaut branchement	874 €	€	
Total autres recettes	37 273,28 €	389 095,39 €	+944%
Total des recettes	1 390 540,99 €	2 545 383,62 €	+83%

Commentaire: La variation des redevances d'assainissement collectif n'est pas représentative de 2019 à 2020. En effet, suite au transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019, la facturation 2019 a été réalisée en 2020 et les rattachements de recettes réalisées étaient volontairement sécuritaires.

Le montant des PFAC est principalement lié aux travaux de raccordement à Fontaine la Sorêt (Nassandres sur Risle).

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : VEOLIA et SAUR

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	360 415 €	368 482 €	+2,24%
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires		1 090 €	
Total autres recettes	0 €	0 €	
Total des recettes	360 415 €	369 572 €	2,5 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau assainie au 31/12/2020 : 2 914 955,62 € (1 750 955,99 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Communes	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées Exercice 2019	Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées Exercice 2020
Régie	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Nassandres sur Risle	99,18% des 610 abonnés	99,18%
Serquigny et Beaumont le Roger	67,77% des 3 081 abonnés	68,06%
Brogie	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Beaumesnil	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée
Bernay	Valeur non consolidée	Valeur non consolidée

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionnés à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	—	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	—	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2020 (10 pour 2019).

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,93 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2020 (80 pour 2019).

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	sous conditions (1)	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98.19%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	98.33%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	78.96%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	97

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 97 pour l'exercice 2020 (96 pour 2019).

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	sous conditions (1)	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99.34 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	85

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96.67 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾		14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	99

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 99 pour l'exercice 2020 (100 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Equipements en Régie			
STEP BRIONNE	188	100	
STEP BEC HELLOUIN	19	100	
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	
STEP HARCOURT	45.18	100	
STEP GROSLEY SUR RISLE			
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	32.76	100	
STEP MENNEVAL			
STEP BARRE EN OUCHE	23.6	100	
STEP GRAND-CAMP		100	
STEP BERNAY	880	100	
Délégation de Service Public :			
STEP SERQUIGNY	79.13	0	
STEP BEAUMONT LE ROGER	189.36	0	
STEP BROGLIE	35.3	100	
STEP BEAUMESNIL	15.8	100	

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées(P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Equipements en Régie :			
STEP BRIONNE	188	100	
STEP BEC HELLOUIN	19	100	
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	
STEP HARCOURT	45.18	100	
STEP GROSLEY SUR RISLE		100	
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	32.76		
STEP MENNEVAL			
STEP BARRE EN OUCHE	23.6		
STEP GRAND-CAMP			
STEP BERNAY	880		
Délégation de Service Public :			
STEP BEAUMONT LE ROGER	79.13	100	100
STEP SERQUIGNY	189.36	100	100
STEP BROGLIE	35.3		
STEP BEAUMESNIL	15.8		

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Equipements en Régie :			
STEP BRIONNE	188	100	
STEP BEC HELLOUIN	19	100	
STEP LA NEUVILLE DU BOSC		100	
STEP HARCOURT	45.18	100	
STEP MONTREUIL L'ARGILLE			
STEP MENNEVAL	32.76		
STEP BARRE EN OUCHE			
STEP GRAND-CAMP	23.6		
STEP BERNAY			
Délégation de Service Public :			
STEP BEAUMONT LE ROGER	79.13	100	
STEP SERQUIGNY	189.36	100	
STEP BROGLIE	35.3		
STEP BEAUMESNIL	15.8		

Cet indicateur est complété par le service de la Police de l'Eau après validation des données.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation(P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Communes	Filières d'évacuation	Conformité	T de matières sèches
Brionne	Valorisation agricole	Conforme	19
Harcourt	Absence d'évacuation en 2020		0
Montreuil l'Argillé	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	6
Bernay	Valorisation agricole	Conforme	159
Serquigny	Valorisation agricole	Conforme	32,6
Beaumont le Roger	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	32,5
Broglie	Valorisation agricole	Conforme	0
	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	17,2
Beaumesnil	Evacuation vers station d'épuration	Conforme	8,3

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100** (100 en 2019).

Les filières suivantes n'ont pas eu d'évacuation de boues cette année du fait de leurs procédés de traitement :

- Le Bec Hellouin, filtre planté de roseaux
- Menneval, filtre planté de roseaux
- Mesnil en Ouche, La Barre en O, filtre planté de roseaux
- Grand Camp, filière non conforme
- Grosley sur Risle, fosse toutes eaux + terre

Suite à l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19, les stations produisant des boues dites « non hygiénisées » ont reçu l'interdiction d'épandre ces boues.

Il s'agit des stations de Harcourt, Montreuil l'Argillé, Beaumont le Roger, Broglie et Beaumesnil. Les boues liquides issues de ces stations ont été envoyées sur la station d'épuration de Bernay afin d'être traitées dans la file eau.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

L'exercice 2020, 0 demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2018).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

	Nbre de points noirs en 2020	Points noirs par 100 km	
		2020	2019
Régie	4	6	0
Nassandres sur Risle	5	35,24	35,24
Serquigny/Beaumont le R.	6	17,6	19
Brogie	0	0	0
Mesnil en O, Beaumesnil	1	23,2	0

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,02** (0,24 en 2019).

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la

longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en m	153	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0,153 km de linéaire de réseau ont été renouvelés (secteur Beaumont le Roger, Serquigny).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)7

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2020	exercice 2020	exercice 2019	exercice 2020
STEP BRIONNE	12	10	58	83
STEP BEC HELLOUIN	3	3	100	100
STEP LA NEUVILLE DU BOSC	1	1	100	100
STEP HARCOURT	2	2	100	100
STEP MONTREUIL L'ARGILLE	2	2	100	100
STEP MENNEVAL	1	1		100
STEP LA BARRE EN OUCHE	2	2	100	100
STEP GRAND-CAMP	0	0		
STEP BEAUMONT LE ROGER	24	23	100	96
STEP SERQUIGNY	12	12	100	100
STEP BROGLIE	2	2	100	100
STEP BEAUMESNIL	2	2	100	100
STEP BERNAY	35	35	96,2	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2019).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2019).

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2019).

Le tableau suivant concerne la STEP de Beaumont le Roger et celle de Serquigny

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2019 pour Beaumont le Roger).

+

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	10	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **40** (40 en 2019).

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	0	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2019).

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	15	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **65** (50 en 2019).

3.12. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Budget non assujetti à TVA (TTC) Beaumont le Roger, Serquigny, Brionne, Calleville, Harcourt, le Bec Hellouin, Grosley sur R., Bosrobert (ZAC), Menneval, Broglie, Montreuil l'Argillée, Mesnil en O (Beaumesnil)	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	5 632 830 €	5 167 299 €
Epargne brute annuelle en €	536 569 €	851 601
Durée d'extinction de la dette en années	10,5	6,1

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de **6,1 ans**.

Budget assujetti à TVA (HT) Bernay, Mesnil en O. (La Barre enO.)	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	829 998 €	764 571 €
Epargne brute annuelle en €	130 466 €	577 438 €
Durée d'extinction de la dette en années	6,4	1,3

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de **1,3 ans**.

3.13. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

Budget non assujetti à TVA (TTC)		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 632 830 €	5 167 299 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	465 559,06 €	478 864,30 €
	en intérêts	86 170,86 €	87 012,10 €

Budget assujetti à TVA (HT)		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		829 998 €	764 571,00 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	64 041,59 €	65 427,94 €
	en intérêts	26 494,67 €	24 814,46 €

3.14. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédents (P.257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Equipements en Régie : Brionne, Bernay, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Montreuil l'Argillé, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, ZAC de Maison Rouge – Bosrobert, Grand Camp, Menneval, La Barre en Ouche

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	28 385,48 €	Valeur non consolidée
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	935 310,62 €	Valeur non consolidée
Taux d'impayés en sur les factures d'assainissement 2019	3,03	Valeur non consolidée

Pour l'année 2020, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2019 est de % (la donnée n'est pas disponible à ce jour)

Délégation de Service Public : Serquigny et Beaumont le Roger

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/20	Valeurs non consolidée	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	473 483	485421
Taux d'impayés en sur les factures d'assainissement 2019	0	0

Pour l'année 2020, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2019 est de **0%**

Délégation de Service Public : Nassandres Sur Risle

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	4 704	1 397
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	169 435	95 592
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	2,78	1,46

Pour l'année 2020, le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2019 est de **1,46%**.

Délégation de Service Public : Broglie

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	10 455	10 654
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	87 940	97 872
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	11,89	10,89

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2019 est de **10.89%**.

Délégation de Service Public : Beaumesnil

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	844	871
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	42 964	48 846
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2019	1,96	1,86

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement collectif 2019 est de **1,86%**.

3.15. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 13 (AC)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0,94 pour 1000 abonnés (4.31 en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	600 100 €	677 581 €
Montants des subventions	538 000 €	475 522 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

L'année 2020 a principalement été consacrée à la poursuite des études sur d'importantes opérations de travaux : réhabilitation du réseau EU de Bernay, station d'épuration de Broglie, la suppression des rejets directs au milieu naturel, l'étude de faisabilité pour le traitement des eaux usées de Nassandres sur Risle.

4.2. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 330 607,05 € sur le budget non assujetti (307 920,01 € en 2019) et de 353 475,57 € sur le budget assujetti (244 269,11 € en 2019).

4.3. Présentation des projets 2021 à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels de 2021 en €
Réaménagement du réseau EU Hameau de Courcelles et Petit Nassandres à Serquigny	987 182 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour traitement des eaux usées de Nassandres	180 000 €
Schéma Directeur d'Assainissement	300 000 €
Réhabilitation de la step de Broglie	2 362 900 €
Réhabilitation de la step de Grand Camp	345 000 €
Opération de raccordement privatif en domaine privé	500 000 €
1 ^{ère} tranche de travaux de Bernay	2 010 900 €
Réhabilitation des Postes de Refoulement et DO Bernay	660 354 €
Réhabilitation PR Brionne (la Mèche et Fontaines)	150 000 €
Réhabilitation Réseau à Mesnil en Ouche, La Barre en Ouche	321 400 €
Renouvellement automate, dégrilleur et surpresseur de la step de Bernay	400 000 €

4.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans Objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance

0€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,000 €/m³ pour l'année 2020 (0,0014 €/m³ en 2019)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des

autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.
La collectivité n'a pas mis en œuvre d'action de ce type.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Equipements en Régie : Brionne, Calleville, Harcourt, La Neuville du Bosc, Le Bec-Hellouin, Grosley-sur-Risle, Montreuil l'Argillé, Menneval, La Barre en Ouche, Grand-Camp, Bernay.

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 570	20 929
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	200,9	354,74
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	Cf. § 2.2	Cf. § 2.2
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non consolidée	Non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		___%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		___%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		___%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3,8	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,24 %	0,02 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,03	Valeur non consolidée
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,31	0,94

Délégation de Service Public : Nassandres sur Risle

		Valeurs 2019	Valeurs 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 817	1 795
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	—	—
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,53	3,57
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,18%	99,18%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	—%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	—%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	—%	—%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	—%	—%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0014	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	35,04	35,04
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	—%	—%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,78%	1,46%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,94

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 155	5 155
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	73	65,05
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,9	3,95 (Beaumont) 3,62 (Serquigny)
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	67,77%	valeur non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	96	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	17,6	16,81
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,41%	0,97%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	97,73%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0%	Données non disponibles
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,94

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	680	680
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	6,6	8,3
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,73	2,73
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non consolidée	Non consolidée
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	103	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	23,2	23,20
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	____%	____%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,96%	1,78%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,94

		Valeur 2019	Valeur 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 129	1 078
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	12,2	17,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,57	2,75
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,56%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	50%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	40	40
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	10,5 (sur TTC) 6,4 (sur HT)	6,1 (sur TTC) 1,3 (sur HT)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	11,89%	10,89%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	0,94

7. Annexe 1

Note de l'Agence de l'Eau

